

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 22 juin 2023

L'an deux mille-vingt-trois, le 22 juin, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 16 juin.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 33

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de votants : 41

Etaient présent(e)s :

Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, M.DEHAENE Michel, M.DELABRE Aimé, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M.FAIDUTTI Jean-Marc, M.HENNEON François-Xavier, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, M.PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, M.VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine.

Absents excusés :

Mme BERTRAND Dorothee, procuration à M.HENNEON François-Xavier,
M. BLERVAQUE Philippe, procuration à Mme DURUT Jocelyne,
Mme DEBAISIEUX Nathalie, procuration à M.BOONAERT Jean-Philippe,
Mme FERMENTEL Geneviève, procuration à M.MOUQUET Denis,
M.FICHEUX Bruno, procuration à M.DEHAENE Michel,
Mme HERDIN Andrée, procuration à M.THOREZ Jean-Claude,
M. LAPIERRE Julien, procuration à Mme BOULENGER Delphine,
M.LORIDAN Bernard, procuration à Mme LORPHELIN Martine.

Absents :

M.RAVET Pierre-Luc.

Secrétaire de séance :

M.MOUQUET Denis.

Délibération 2023D110 - Développement économique et acquisitions foncières - ATPE – Subvention à la création ou à la reprise – SAS AD Lys Services sur la commune de Lestrem.

Le Vice-Président expose au Conseil :

Vu la délibération du 24 février 2022 actant le renouvellement d'une aide financière destinée à la création ou reprise des très petites entreprises sur le territoire de la CCFL,
Vu l'accord du Conseil Régional en date du 19 mai 2022,

La CCFL est sollicitée pour l'octroi d'une subvention par AD Lys Services, créée le 20 juillet 2022.

Cette société, dirigée par Monsieur Arnaud Dubeaurepaire, est spécialisée dans le multiservices, l'entretien et le nettoyage pour les particuliers et entreprises et la location de matériels et se situe 2441 Grand Voie à Lestrem.

Le plan de financement de l'entreprise propose les éléments suivants :

	Année 1	Année 2	Année 3
Chiffre d'affaires	57 600€	63 800€	70 180€
Capacité d'autofinancement	15 032€	19 407€	23 375€
Remboursement d'emprunt	5 190€	5 324€	5 486€
Capacité d'autofinancement Nette	9 842€	2 083€	2 889€

La demande de subvention de l'entreprise porte sur l'équipement :

	Montant HT
Broyeur de branche et motoculteur – SAS ETS Sainte-Beuve	7 881.75€
Equipement dorsale, débroussailleuse, tronçonneuse, souffleur, taille haie - SAS ETS Sainte-Beuve	7 140.17€
Souffleur, perche élagueuse, tarière à main, tondeuse - SAS ETS Sainte-Beuve	16 774.83€
Taille haies therm – EV10 Pro	948.17€
Vestes, pantalons – Thera Concept	682.06€
Epandeur – EV10 Pro	243.75€
Remorque double essieux – Euro remorque	1 995.75€
Echafaudage alu – Brico Dépôt	165.83€
TOTAL	35 832.31€

L'aide de la CCFL a été fixée à 30 % du montant des investissements éligibles (investissements à usage exclusif de l'activité professionnelle) plafonnée à 25 000€ d'investissements.

Avec un capital de 1 500€ et un prêt d'honneur d'un montant de 5 000€, la subvention sera plafonnée à 6 500€.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil communautaire de :

- AUTORISER le versement d'une subvention de 6 500€ maximum à AD Lys Services
- AUTORISER le Président à signer la convention établie entre la CCFL et AD Lys Services et tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (41 voix POUR) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS

